
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 juin 2018 à 18 h 30
Collège Reine-Marie situé au 9300, boulevard Saint-Michel**

PRÉSENCES :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominic Poitras, Chef de division/travaux publics
Monsieur Marc LAUZON, Commandant du PDQ 30
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA18 14 0158

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA18 14 0159

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2018, à 18 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2018, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA18 14 0160

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 mai 2018, à 9 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 mai 2018, à 10 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA18 14 0161

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 mai 2018, à 13 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 mai 2018, à 13 h.

Adopté à l'unanimité.

10.06

10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement fait lecture d'une déclaration en lien avec les événements récents qui furent abondamment médiatisés. Elle ajoute que des dossiers, qui sont de bonnes nouvelles pour l'arrondissement, seront adoptés et notamment la Politique locale d'inclusion sociale dans l'arrondissement, la Politique d'achat local, et une motion en faveur de la Route du lait. Aussi, elle souligne l'approbation du nom de Dickie-Moore pour le parc de la rue Beaumont. De plus, elle informe les citoyens que plusieurs inaugurations dans les parcs auront lieu sous peu et que l'horaire d'ouverture des piscines est disponible sur le site de l'arrondissement.

La conseillère Mary Deros annonce plusieurs activités qui se tiendront dans l'arrondissement et invite les citoyens à consulter le site de l'arrondissement pour plus de détails. Elle précise que le 16 juin aura lieu une assemblée pour la table de quartier de Parc-Extension. Aussi, le 17 juin aura lieu l'inauguration du

piano public à la place de la gare Jean-Talon. Elle dépose un document au nom d'un citoyen concernant la ruelle au nord de Liège, entre L'Acadie et Birnam.

La conseillère Rosannie Filato procède aux annonces dans Villeray pour diverses activités qui se tiendront, dont le BBQ de la caserne 37 le 9 juin, ainsi que la Maison des grands-parents de Villeray qui organise un concert au parc Gérard-Lalonde. Elle revient sur le dossier de l'école Hélène-Boullé et informe les citoyens que la ruelle adjacente à l'école sera aménagée par l'arrondissement afin que les élèves puissent y jouer durant les récréations pour permettre de prolonger la cour d'école.

Le conseiller Frantz Benjamin remercie les citoyens pour leur déplacement dans le district de Saint-Michel. Il félicite la Maison des jeunes par la Grand'Porte qui a fêté ses 35 ans d'engagement envers les jeunes de Saint-Michel. Aussi, il souligne que le 29 mai dernier a eu lieu la première pelletée de terre du terrain multisports de la Fondation de l'Impact au parc Champdoré. Il procède à plusieurs annonces dont la création d'un terrain multisports au parc Ovila-Légaré avec une nouvelle plate-forme de jeux et l'inauguration au parc Champdoré. Il souligne également la Fête nationale qui aura lieu au parc de Sienne.

Le conseiller Sylvain Ouellet annonce l'ouverture du marché public dans le parc François-Perrault. Aussi, Hors les murs organisera plusieurs activités dans les parcs. Également, il souligne le lancement du projet de service rapide par bus sur Pie-IX qui occasionnera un chantier majeur et dont les détails seront donnés dans les prochains mois. Aussi, le parc Saint-Damase sera en chantier cet été. Il souligne également la subvention à venir pour une étude sur la traversée sous la métropolitaine.

La conseillère Rosannie Filato désire ajouter que dans Villeray sera mis sur pied le tout premier système de gobelets à café consignés au Québec. Un article a été publié dans le journal Métro et il s'agit d'une initiative appelé « La Tasse » dont le lancement aura lieu le 30 août prochain de 11 h à 18 h au Café littéraire. Aussi, en collaboration avec l'association de parents et l'arrondissement, le promoteur du projet de l'immeuble adjacent à l'école Hélène-Boullé fournira un investissement de 12 000 \$. Il contribuera également pour un montant de 8 000 \$ qui sera distribué dans les écoles du quartier.

10.08 - Période de questions du public

À 19 h 15, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), la mairesse de l'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Lucie Godin	Bateau de trottoir – accès rue Boyer
Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault
Roxanne Mispireta	Inspection
Laurent Tubiana	Location gymnase / John F. Kennedy
Angelo Dellaripa	Espace vert – cour arrière
Mary McCutcheon	6914, Hutchison / shoebox
Guy Fredette	Trottoirs / accès aux handicaps
Pierre Lamarre	Stationnement parc Jarry
Marcel Lebel	Développement social dans Saint-Michel
Robert Belhumeur	Circulation transit sur De Chateaubriand

À 20 h 05, le conseiller Sylvain Ouellet quitte son siège.

Daniel Courville	Circulation transit sur De Chateaubriand
------------------	--

À 20 h 15

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

À 20 h 07, le conseiller Sylvain Ouellet reprend son siège.

Jean-Claude Lanthier

Ancien hôpital chinois

Danielle Roy

Asphalte de ruelle entre De Chateaubriand – saillies

À 20 h 35, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

Guénael Charrier

8249, rue Berri

Soraya Zaida

Aide à un OBNL / compostage

À 20 h 40, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Julie Langlois

Revitalisation de la carrière Francon

Thérèse Nadeau

Herbe à poux / carrés d'arbres

Bruno Robert

Stationnement rue Saint-Denis et Villeray

Cynthia Bugisha

Financement pour une coopérative d'initiation

René-André Guillemette

Coyotes

Nadia Koukoui

Signalisation Jean-Talon et l'Acadie

Shiko Emmanuel

Dépôt de pétition / éclairage duparc Champdoré

Valérie Bloch

Subvention du ministère des Transports

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 30.

10.09 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 30, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

À 21 h 30, la mairesse d'arrondissement, appuyée par Rosannie Filato, demande la suspension de la séance pour permettre une pause de quelques minutes. Tous les élus acceptent la demande.

Les membres du conseil d'arrondissement quittent leur siège.

À 21 h 43, les membres du conseil d'arrondissement reprennent leur siège et la séance se poursuit.

CA18 14 0162

Rapport aux citoyennes et citoyens, des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2017 et diffusion de celui-ci dans les journaux locaux et sur le site Internet de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET
Rosannie FILATO
Mary DEROS

et résolu :

de prendre acte du rapport aux citoyennes et citoyens, des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2017 et de sa diffusion dans les journaux locaux et sur le site Internet de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

10.11 1181803004

CA18 14 0163

Adopter la Politique d'achat local de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter la Politique d'achat local de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1181803002

CA18 14 0164

Adopter la Politique locale d'inclusion sociale à l'égard du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter une Stratégie locale d'inclusion sociale à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

12.02 1185898009

CA18 14 0165

Adopter une motion pour rendre l'arrondissement favorable à l'allaitement dans les lieux publics et au déploiement de la Route du lait.

Attendu que la présence de milieux de vie favorables aux familles avec de jeunes enfants exerce une influence positive sur la présence des familles dans les lieux publics de l'arrondissement et leur utilisation des services municipaux.

Attendu qu'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribue au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des familles en permettant une sécurisation des parents dans les habitudes d'alimentation de leurs enfants.

Attendu que les services municipaux doivent tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes et offrir un accès équitable et réel aux femmes de tous âges et de toutes origines et que la mise sur pied de milieux favorables au geste d'allaiter répond à cet objectif.

Attendu que le milieu municipal et les espaces publics sont parmi les principaux environnements favorables à l'allaitement prioritaire selon un sondage réalisé par le Mouvement Allaitement du Québec (MAQ).

Attendu que l'allaitement dans les espaces publics est un droit inaliénable protégé par la Charte des droits et libertés de la personne.

Attendu que la Route du lait, une initiative de l'organisme Nourri-Source Montréal, est un réseau d'espaces publics favorables aux femmes qui allaitent, aux enfants allaités et aux personnes qui les accompagnent.

Attendu que la Route du lait répond à plusieurs objectifs de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal, soit de favoriser le soutien et l'accompagnement des familles dans le développement de l'enfant et promouvoir l'aménagement de l'espace public pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

Attendu que l'initiative de la Route du lait permet d'envoyer un message quant à l'inclusion des enfants, dès le plus jeune âge, dans la sphère publique.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter une motion pour rendre l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension plus favorable à l'allaitement dans les lieux publics et au déploiement de la Route du lait de l'organisme Nourri-Source Montréal.

Adopté à l'unanimité.

12.03 1184465010

CA18 14 0166

Proclamation de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2018.

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les citoyens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les citoyens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la journée du 5 juin 2018, Journée mondiale de l'environnement, sous le thème « Combattre la pollution plastique ».

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA18 14 0167

Proclamation de la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées, le 15 juin 2018.

ATTENDU que les aînés représentent le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Canada;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, 4,2 millions de Canadiens ont 65 ans ou plus;

ATTENDU que d'ici 25 ans, ce nombre aura doublé pour atteindre près de 9 millions de personnes, soit près du quart de la population canadienne;

ATTENDU que la violence envers les aînés est un problème grave qui préoccupe les aînés et leur entourage;

ATTENDU que la violence peut prendre diverses formes, y compris la violence physique, psychologique/émotive, sexuelle et financière, ainsi que la négligence;

ATTENDU que la première Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées a été lancée le 15 juin 2006 par l'International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA) ;

ATTENDU que cette journée donne suite au Plan d'action international sur le vieillissement des Nations Unies, adopté à Madrid en avril 2002;

ATTENDU que ce plan d'action reconnaît notamment l'importance de contrer et de prévenir les abus et la négligence envers les personnes âgées;

ATTENDU que la violence faite aux personnes âgées va à l'encontre des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement la journée du 15 juin 2018, Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées et nous invitons nos concitoyennes et concitoyens à dénoncer tous les actes d'abus envers nos personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA18 14 0168

Proclamation de la journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2018.

CONSIDÉRANT que depuis l'an 2001, le 20 juin a été décrété la Journée mondiale des réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies;

CONSIDÉRANT que cette journée a été désignée afin de reconnaître la contribution des réfugiés à travers le monde ainsi que la détresse dans laquelle ils vivent;

CONSIDÉRANT que cette journée est observée par plus de 100 pays à travers le monde;

CONSIDÉRANT qu'encore aujourd'hui des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de quitter leur maison;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 20 juin 2018, *Journée mondiale des réfugiés*, en solidarité avec les Nations Unies et l'Union Africaine.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA18 14 0169

Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2018.

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient au Québec du 1^{er} au 7 juin de chaque année ;

ATTENDU QUE par le slogan « Ensemble, bâtissons une société plus inclusive ! », chacune et chacun d'entre nous est invité à poser des gestes simples pour accroître la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a produit et rendu public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées tel que le stipule la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ., c. E-20.1);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2018, « Semaine québécoise des personnes handicapées » et invite la population à combattre les préjugés envers les personnes handicapées et à poser des gestes concrets pour favoriser leur participation à la vie de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA18 14 0170

Proclamation de la Semaine de la municipalité, du 3 au 9 juin 2018.

CONSIDÉRANT que le but de cette semaine est de mieux faire connaître aux citoyens les nombreux services offerts par leur municipalité et de favoriser un rapprochement entre l'administration municipale et ses résidents;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension déploie de nombreux efforts par le biais d'activités, de concours et des séances de consultations publiques afin d'inciter un rapprochement entre les élus et les citoyens de l'arrondissement;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 3 au 9 juin 2018, *Semaine de la municipalité*, et poursuit le travail déjà amorcé de rapprochement entre l'arrondissement et ses citoyens.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0171

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet de La FALLA 2018 et octroyer une contribution financière de 10 000 \$, non récurrente, à cette fin, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à intervenir avec la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet de la Falla, dont copie est jointe dans la section « Document juridique »;
2. d'octroyer à l'organisme la TOHU, Cité des arts du cirque, une contribution financière de 10 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1187644009

CA18 14 0172

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 9 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouilles vertes dans l'arrondissement pour la saison estivale 2018.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière, non récurrente, de 9 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouilles vertes dans l'arrondissement pour la saison estivale 2018;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184969012

CA18 14 0173

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 104 193 \$ pour l'année 2018, à deux organismes partenaires de l'arrondissement, soit la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray et Vivre Saint-Michel en Santé, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 104 193 \$ aux deux organismes désignés ci-dessous, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray (fiduciaire)	Une année scolaire réussie !	40 193 \$
Vivre Saint-Michel en Santé	Agir en complémentarité pour le développement des enfants et des jeunes de Saint-Michel	64 000 \$

- d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville les deux projets de convention à intervenir avec ces organismes, dont copies sont jointes dans la section « Document juridique », établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187644007

CA18 14 0174

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 7 000 \$ pour l'année 2018, à l'organisme Club l'Espoir Jeunesse, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à la violence » et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

- d'accorder un soutien financier, non récurrent, au montant de 7 000 \$ à l'organisme Club l'Espoir Jeunesse pour le projet « Ligue et Académie de soccer Saint-Michel » qui s'inscrit dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à la violence, pour l'année 2018 »;
- d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à intervenir avec l'organisme ci-après, dont copie est jointe au dossier décisionnel, établissant les modalités et conditions de versement;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187644008

CA18 14 0175

Accorder une contribution financière totalisant 148 318,38 \$ à huit organismes de l'arrondissement, soit aux Loisirs communautaires Saint-Michel, La Grande Porte, Service des Loisirs Sainte-Lucie inc., Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., La joie des enfants (Montréal) inc., Espace Multisoleil, Créations Etc., Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO) dans le cadre du programme « Animation estivale-Volets camp de jour et projet parc » et approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

- d'octroyer une contribution financière totale de 148 318,37 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué, qui s'inscrivent dans le programme « Animation estivale—Volets camp de jour et projet parc », pour une durée de trois (3) mois, débutant le 1^{er} juin et se terminant le 25 août 2018;

- 14 389,62 \$ Loisirs communautaires Saint-Michel;
- 11 631,48 \$ La Grande Porte;
- 9 595,33 \$ Service des Loisirs Sainte-Lucie L.S.L. inc.;
- 16 447,41 \$ Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.;
- 1 060,00 \$ La joie des Enfants (Montréal) inc.;
- 60 355,34 \$ Espace Multisoleil;
- 11 660,00 \$ Créations Etc.;
- 23 179,19 \$ Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO);

2. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et à signer, pour et au nom de la Ville, les projets de convention à intervenir avec ces organismes, dont copies sont jointes au sommaire décisionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1184465005

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0176

Octroyer un contrat à Procova inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement et la conversion des systèmes de chauffage à l'eau chaude, production d'eau chaude domestique et autres travaux au Centre sportif Jean-Rougeau, aux prix de sa soumission soit au montant maximal de 1 147 680,45 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des crédits de 34 430,40 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes - appel d'offres public IMM-18-04 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1 182 110,85 \$, taxes incluses, pour le remplacement et conversion des systèmes de chauffage à l'eau chaude, production d'eau chaude domestique et autre travaux au centre sportif Jean-Rougeau (bâtiment n° 0455), situé au 8000, rue de Normanville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'octroyer un contrat à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 147 680,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-18-04 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,8 % par l'arrondissement, pour un montant de 671 769,14 \$, et à 43,2 % par la Ville-centre pour un montant de 510 341,71 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1184741001

CA18 14 0177

Octroyer un contrat à Salvex inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement complet au parc Saint-Damase, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 1 343 474,25 \$, taxes et contingences incluses et voter des incidences de 50 800 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-18-02 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement complet au parc Saint-Damase, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 1 343 474,25 \$, taxes et contingences incluses et voter des incidences de 50 800 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-18-02 (4 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1185984002

CA18 14 0178

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert ltée réalisée par l'arrondissement dans le cadre du contrat de service de remorquage pour les opérations de déneigement - appel d'offres public 17-16202.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recommander au comité exécutif :

1. d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert ltée. (NEQ 1162419775) réalisée par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat de service de remorquage pour les opérations de déneigement - appel d'offres public 17-16202;
2. que cette compagnie soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1184969008

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0179

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1181309005

CA18 14 0180

Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2017, réaménager le surplus déneigement vers le surplus libre et adopter une affectation du surplus de 2017 à des dossiers spécifiques.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'affecter la somme de 2 397 100 \$ provenant du surplus de gestion 2017 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension comme suit : 39 000 \$ au surplus de gestion affecté - santé et sécurité au travail, et, 2 358 100 \$ au surplus libre de l'arrondissement;
2. de virer la somme de 478 300 \$ du surplus de gestion - déneigement vers le surplus libre de l'arrondissement;
3. d'adopter une affectation du surplus de 2017 à des dossiers spécifiques pour un montant total de 1 548 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1181803003

CA18 14 0181

Autoriser une dépense additionnelle de 79 590,72 \$, taxes incluses, pour des services professionnels dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, en lien avec le contrat octroyé par le conseil municipal (CM16 1159).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 79 590,72 \$, taxes incluses, pour des services professionnels dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, en lien avec le contrat octroyé par le conseil municipal (CM16 1159);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1184322003

CA18 14 0182

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 5 250 \$ à 15 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année 2018, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 300 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+, 500 \$ à La joie des enfants (Montréal) inc.; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 250 \$ à l'Association des artistes-entrepreneurs de Montréal-AARTEN, 200 \$ au Club de l'âge d'or Fleur de lilas; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 300 \$ à Cuisines et vie collectives Saint-Roch, 500 \$ à La joie des enfants (Montréal) inc., 500 \$ à Ressource Action-Alimentation Parc Extension, 500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ à Saint-Michel vie sans frontières, 250 \$ à l'Association des artistes-entrepreneurs de Montréal-AARTEN, 300 \$ à AMPACC (Association Multiethnique pour la Promotion de l'Art et de la Culture au Canada), 300 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+, 300 \$ à Commission scolaire de Montréal-Fondation CSDM (pour l'école Louis-Joseph-Papineau-pour la Course du 100 mètres de Saint-Michel), 500 \$ à La Grande Porte, 300 \$ à Voisins en action, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de cinq mille deux cent cinquante dollars (5 250) \$ à quinze (15) organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

MONTANT : 800 \$

300 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+—pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;

500 \$ à La joie des enfants (Montréal) inc.—pour les sorties de leur service de répit de fin de semaine.

FRANÇOIS-PERRAULT

MONTANT : 450 \$

250 \$ à l'Association des artistes-entrepreneurs de Montréal-AARTEN—pour Rayons d'artistes—Saint-Michel en spectacle;

200 \$ au Club de l'âge d'or Fleur de lilas—pour permettre de poursuivre leurs activités.

PARC EXTENSION

MONTANT : 1 800 \$

300 \$ à Cuisines et vie collectives Saint-Roch—pour la corvée de nettoyage dans Parc-Extension;

500 \$ à La joie des enfants (Montréal) inc.—pour les sorties de leur service de répit de fin de semaine;

500 \$ à Ressource action-alimentation Parc Extension—pour le Magasin partage de la rentrée;

500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques—pour la tenue du gala annuel Ilios.

SAINT-MICHEL

MONTANT : 2 200 \$

250 \$ à Saint-Michel vie sans frontières—pour leurs activités diverses;

250 \$ à l'Association des artistes-entrepreneurs de Montréal—pour Rayons d'artistes—Saint-Michel en spectacle;

300 \$ à AMPACC (Association Multiethnique pour la Promotion de l'Art et de la Culture au Canada)—pour la 4^e édition de Culture Plurielle à l'Affiche;

300 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+—pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;

300 \$ à Commission scolaire de Montréal-Fondation CSDM—pour l'école Louis-Joseph-Papineau—pour la Course du 100 mètres de Saint-Michel;

500 \$ à La Grande Porte—pour l'événement 35^e anniversaire;

300 \$ à Voisins en action—pour la 6^e édition de la Fête des voisins.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0183

Accepter une subvention maximale de 50 394 \$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation d'une étude sur la sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes sur le territoire situé dans l'axe du boulevard Crémazie Est et de l'autoroute 40.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accepter une subvention maximale de 50 394 \$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation d'une étude sur la sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes sur le territoire situé dans l'axe du boulevard Crémazie Est et de l'autoroute 40.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1187368001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0184

Dépôt du certificat du secrétaire suite au registre tenu le 16 mai 2018 relativement au projet particulier PP18-14002 à l'effet de permettre la conversion et l'agrandissement du bâtiment situé au 8055, avenue Casgrain, à des fins résidentielles, et ce, malgré les articles 52, 56, 81, 119 et 556 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT que le projet particulier PP18-14002 a été adopté par ce conseil lors de sa séance tenue le 1er mai 2018, par sa résolution CA18 140141 qui fait foi de la date de référence en vertu de l'article 514 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que le registre a été convoqué par avis public publié dans le journal Villeray-Parc-Ex-Petite-Patrie, édition du 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le registre a effectivement été tenu à la mairie d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension le 16 mai 2018 de 9 h à 19 h, sans interruption;

CONSIDÉRANT que la secrétaire d'arrondissement a fait lecture du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de la tenue du registre, soit la signature de 119 citoyens;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution CA18 140141 relativement au projet particulier PP18-14002 visant à adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 52, 56, 81, 119, 556 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet de permettre l'agrandissement et la conversion, à des fins résidentielles, du bâtiment existant situé au 8055 de l'avenue Casgrain, et ce, malgré des dispositions relatives à l'alignement de construction, à

la proportion minimale de maçonnerie exigée en façade, aux usages autorisés ainsi qu'au nombre minimal de cases de stationnement à fournir sur la propriété, et ce, aux conditions suivantes :

- le nombre maximal de logements pour la propriété est de 11;
- la proportion minimale de maçonnerie, en façade, est de 45 %;
- un minimum de 3 cases de stationnement pour véhicules devra être aménagé sur la propriété;
- au moins 35 % de la superficie du terrain devra faire l'objet d'aménagements paysagers;
- un minimum de 12 cases de stationnement pour vélos devra être aménagé sur la propriété;
- un minimum de 4 arbres, dont au moins un ayant un diamètre minimal de 100 mm à la plantation, devront être plantés sur le site.

En plus de ces conditions, une demande de permis de transformation est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin que la proposition rencontre l'objectif et les critères suivants :

Objectif : l'agrandissement du bâtiment doit tendre à respecter et mettre en valeur le volume d'origine.

Critères :

- 1- l'intervention doit tendre à préserver, restaurer ou remplacer à l'identique les composantes d'origines présentes sur le plan de façade principal du bâtiment;
 - 2- un agrandissement en hauteur du bâtiment d'origine doit permettre de maintenir une lecture distincte de celui-ci;
 - 3- les matériaux de parement utilisés doivent être majoritairement de couleur pâle;
 - 4- les appareillages de maçonnerie et de métal, pour l'agrandissement, doivent être réalisés tels que montrés sur le plan A201 du projet réalisés par monsieur François Martineau, architecte, en date du 11 novembre 2017;
2. de décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1175898025

CA18 14 0185

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel du 29 juin au 2 juillet 2018 à même une partie de l'aire de stationnement du bâtiment situé aux 259-271, rue Jean-Talon Ouest dans le cadre d'une cérémonie de mariage.

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Villeray-Parc-Ex-Petite-Patrie, édition du 17 mai 2018, afin de statuer sur cette demande d'usages conditionnels;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel du 29 juin au 2 juillet 2018 à même une partie de l'aire de stationnement du bâtiment situé aux 259-271, rue Jean-Talon Ouest dans le cadre d'une cérémonie de mariage.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1181010012

CA18 14 0186

Accorder une dérogation mineure aux articles 49 et 71 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement au mode d'implantation et à la marge latérale minimale prescrite, et ce, afin de régulariser un bâtiment existant, situé au 7267, 15^e Avenue.

La mairesse de l'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement au mode d'implantation et à la marge latérale minimale prescrite, et ce, afin de régulariser un bâtiment existant, situé au 7267, 15^e Avenue.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 mai 2018, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 16 mai 2018, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure aux articles 49 et 71 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) relativement au mode d'implantation et à la marge latérale minimale prescrite, et ce, afin d'autoriser une marge minimale de 0,33 mètre avec la limite sud de la propriété, pour le bâtiment situés au 7267, 15^e Avenue.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1186495008

CA18 14 0187

Édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement (RCA17-14002), une ordonnance autorisant une cérémonie et une réception de mariage qui auront lieu à l'extérieur sur la propriété située aux 259-271, rue Jean-Talon Ouest, le 1er juillet 2018, entre 9 h et 17 h.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), une ordonnance autorisant une cérémonie et une réception de mariage qui auront lieu à l'extérieur sur la propriété située aux 259-271, rue Jean-Talon Ouest, le 1^{er} juillet 2018 entre 9 h et 17 h.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1181010014

CA18 14 0188

Adopter le Règlement RCA08-14005-3 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement afin de permettre la création d'une murale sur un bâtiment et sur le domaine public.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement RCA08-14005-3 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement afin de permettre la création d'une murale sur un bâtiment et sur le domaine public a été donné le 1er mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 10 mai 2018, dûment convoquée par avis paru dans le Journal Le Devoir du 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA08-14005-3 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre la création d'une murale sur un bâtiment et sur le domaine public.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1171010041

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0189

Adopter le Règlement 01-283-101 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à permettre la création de murale sur un bâtiment et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion-présentation du règlement 01-283-101 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 1er mai 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 10 mai 2018, dûment convoquée par avis parus dans le journal Le Devoir du 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-101 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2018;
2. d'adopter le Règlement 01-283-101 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à permettre la création de murale sur un bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1171010007

CA18 14 0190

Adopter le second projet de Règlement RCA18-14001 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement » et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion-présentation du règlement RCA18-14001 a été donné le 1er mai 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 10 mai 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 2 mai 2018;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2018;
2. d'adopter le second projet de règlement RCA18-14001 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Adopté à l'unanimité.

40.07 1186495004

CA18 14 0191

Adopter le second projet de résolution PP18-14005 visant une demande d'autorisation pour l'agrandissement du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 919, rue Saint-Roch ainsi que l'extension de son usage commercial protégé par droits acquis au-delà de la superficie maximale permise en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 1^{er} mai 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 10 mai 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 2 mai 2018;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2018;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 26 et 627 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'autoriser l'agrandissement en cour latérale du rez-de-chaussée, de 32 mètres carrés, du bâtiment situé au 919, rue Saint-Roch ainsi que l'extension de son usage commercial protégé par droits acquis au-delà de la superficie maximale permise aux conditions suivantes :
 - de substituer le revêtement métallique par de la brique de format et de teintes similaires à celle existante;
 - de prolonger le mur de façade devant l'escalier menant au deuxième étage;
 - de payer un fonds de compensation pour la case de stationnement qui a été éliminée suite à la réalisation des travaux;
 - de réduire les dimensions de l'escalier pour augmenter le pourcentage de verdure;
 - de réduire les dimensions de la marquise pour assurer une meilleure intégration avec le bâtiment existant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1181010007

CA18 14 0192

Adopter le second projet de Règlement 01-283-103 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'abroger le chapitre VII du Titre III ainsi que tous les articles des dispositions particulières en lien avec les autorisations par usage conditionnel et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion-présentation du règlement 01-283-103 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 1er mai 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 10 mai 2018, dûment convoquée par avis parus dans le journal Le Devoir du 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-103 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2018;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-103 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement afin d'abroger le chapitre VII du Titre III ainsi que tous les articles des dispositions particulières en lien avec les autorisations par usage conditionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1186495003

CA18 14 0193

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé au 4250, rue du Parc-René-Goupil.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan A-001a-r1 préparé par Parizeau Pawulski Architectes, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 mai 2018, visant le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé au 4250, rue du Parc-René-Goupil.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1181385006

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0194

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7633, avenue Casgrain.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans datés du 4 mai 2018, numérotés A000, A102, A301 et A302, préparés par Marc Calce, architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment sis au 7633, avenue Casgrain.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1186495009

CA18 14 0195

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant la réfection de saillies en façade du bâtiment situé aux 7837-7841, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 002, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 mai 2018, visant la réfection des saillies en façade du bâtiment situé aux 7837-7841, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1181385007

CA18 14 0196

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'obturation de trois fenêtres au niveau du sous-sol de l'école Barclay située au 7941, avenue Wiseman.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-501, A-502 et CrD-01.2 préparés par DMA Architectes, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 mai 2018, visant l'obturation de trois fenêtres au niveau du sous-sol de l'école Barclay située au 7941, avenue Wiseman.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1181385008

CA18 14 0197

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'ajout d'une enseigne sur le bâtiment situé au 1100, boulevard Crémazie Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans datés du 3 mai 2018, numérotés CB3-33610 1/2 et 2/2, préparés par Enseignes Pattison, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant l'ajout d'une enseigne sur le bâtiment situé au 1100, boulevard Crémazie Est.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1186495007

CA18 14 0198

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour la modification d'une enseigne et d'un fini architectural sur le bâtiment situé au 299, rue Jean-Talon Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans datés du 13 mars 2018, numérotés 12765 1/5 à 5/5, préparés par ACCESS, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant la modification d'une enseigne et d'un fini architectural sur le bâtiment situé au 299, rue Jean-Talon Est.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1186495001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0199

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'installation de 3 bâtiments temporaires (chapiteaux) et les constructions temporaires connexes sur la propriété située au 8400, 2^e Avenue et le terrain adjacent (parc Frédéric-Back).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), le plan daté du 23 novembre 2017 et modifié le 7 mai 2018, numéroté 01, préparé par Le Cirque du Soleil, estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant l'installation de 3 bâtiments temporaires (chapiteaux) et les constructions temporaires connexes

sur la propriété située au 8400, 2^e Avenue et le terrain adjacent. L'autorisation des bâtiments implantés sur le domaine public est conditionnelle à l'approbation du Service des Grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1186495011

CA18 14 0200

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'une enseigne à plat pour un nouvel établissement dans le bâtiment situé au 950, avenue Beaumont.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages 1/2 et 2/2 préparés par tetrodesign en date du 21 février 2018, étampés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment situé au 950 de l'avenue Beaumont.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1185898008

CA18 14 0201

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), la construction d'un nouveau bâtiment de 2 étages, avec construction hors toit, destiné à accueillir deux nouveaux logements en remplacement de l'immeuble existant situé au 7565, avenue De Chateaubriand.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages 9, 13, 14 et 15 préparés par la firme Microclimat architecture datés du 4 avril 2018, étampés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant la construction d'un nouveau bâtiment de 2 étages, avec construction hors toit, destiné à accueillir 2 nouveaux logements en remplacement de l'immeuble situé au 7565 de l'avenue De Chateaubriand.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1185898006

CA18 14 0202

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), la construction d'un nouveau bâtiment de 2 étages, avec construction hors toit, destiné à accueillir trois nouveaux logements au 7249, rue Berri.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages A2, A3 et A5 préparés, signés et scellés par M. Jean-François Potvin, architecte, datés de mai 2018, étampés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant la construction d'un nouveau bâtiment de 2 étages, avec construction hors toit, destiné à accueillir 3 nouveaux logements et localisé au 7249 de la rue Berri.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1185898005

CA18 14 0203

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), l'installation de portes coulissantes pour personne à mobilité réduite en façade du bâtiment situé au 7000, avenue du Parc.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par Rose architecture, intitulés « Nouvelles portes d'entrée - Maison de la coopération », datés du 3 avril 2018, et les documents intitulés « Description du produit - Vestibule principale porte extérieure », préparés par Assa Abloy, datés du 20 janvier 2015 et du 21 mars 2018, le tout estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant l'installation de portes coulissantes pour personne à mobilité réduite en façade du bâtiment situé au 7000, avenue du Parc.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1181010011

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.21 à 40.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0204

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 2 logements, sur la propriété située au 217, rue Gounod.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Projet résidence Gounod », datés du 9 mai 2018, et le plan intitulé « Plan d'implantation - aménagement paysager » préparés par Issadesign, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 2 logements, sur la propriété située au 217, rue Gounod.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1181010010

CA18 14 0205

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation de constructions temporaires du 29 juin au 2 juillet 2018 à même une partie de l'aire de stationnement du bâtiment situé aux 259-271, rue Jean-Talon Ouest.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans intitulés « Société Durkai Amman Koyil », « Steel Frame - Aluminium Frame », « Tente drawing 60'X80' » et « 20'X60' Frame Tent », estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant l'installation de constructions temporaires du 29 juin au 2 juillet 2018 à même une partie de l'aire de stationnement du bâtiment situé aux 259-271, rue Jean-Talon Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.22 1181010013

CA18 14 0206

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction du projet de développement « Ateliers Castelnau phase 2 » sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par la firme Provencher-Roy, joints à la présente et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et visant la construction du projet de développement « Atelier Castelnau phase 2 » sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest

Adopté à l'unanimité.

40.23 1181010009

CA18 14 0207

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8055, avenue Casgrain.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans d'architecture numérotés A011, A105, A201, A202, A203 et A204 signés et scellés par monsieur François Martineau, architecte, en date du 4 avril 2018, de même que les plans d'architecture de paysage numérotés AP1003 et AP2001, préparés par Gilles Hanicot, architecte paysagiste en date du 5 avril 2018. Les plans ont été estampés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mai 2018 et l'agrandissement et l'ajout d'une construction hors toit pour le bâtiment situé au 8055 de l'avenue Casgrain.

Adopté à l'unanimité.

40.24 1185898007

CA18 14 0208

Nommer une secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de nommer, à compter du 5 juin 2018, madame Isabell Ross à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1181766007

Levée de la séance

À 22 h, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018.